

- 5 JUIN 2019

PREMIER MINISTRE

Le Chef de Cabinet

Paris, le 04 JUIN 2019

Références à rappeler :
CAB/2019D/11411 - BA

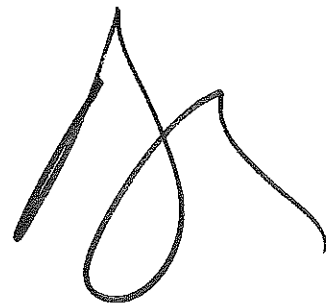
Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Vous avez fait part au Premier ministre de vos réflexions concernant le décret n° 2019-412 du 6 mai 2019 modifiant le décret n° 2018-383 du 23 mai 2018 autorisant les traitements de données à caractère personnel relatifs au suivi des personnes en soins psychiatriques sans consentement.

Monsieur Édouard PHILIPPE a bien pris connaissance de votre démarche.

Aussi ai-je transmis votre correspondance à Madame Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Anne CLERC